

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION PP-044**  
**RÉSOLUTION PP-045**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les résolutions suivantes :

Résolution PP-044 afin d'autoriser la démolition de sections et l'agrandissement de l'école de la fraternité située au 11241, avenue Drapeau soit les lots 1 846 128, 1 846 130, 1 846 131 et 1 846 133 du cadastre du Québec;

Résolution PP-045 afin d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 10155, boulevard Pie-IX, soit le lot 6 360 917 du cadastre du Québec, et ce, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Ces résolutions entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où elles peuvent être consultées.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 12 avril 2021.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Anne-Sophie Bergeron